

A l'ouverture de la séance du 26 février 2015, 18 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 15 membres présents, 3 procurations). 8 membres invités sont présents.

1. Recherche

1.1. Approbation des tarifs PACeM

La grille de tarification de la plateforme PACeM 2015 est approuvée.

Cette décision est adoptée à main levée à l'unanimité, avec 25 voix pour.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. Tarifs de la formation continue

Les tarifs 2015 de la formation continue, proposés par les composantes de l'Université d'Angers, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à main levée à l'unanimité, avec 26 voix pour.

2.2. Convention transactionnelle entre l'Université d'Angers et la société 4MOD TECHNOLOGY

La proposition de convention transactionnelle entre l'Université d'Angers et la société 4MOD TECHNOLOGY, stipulant d'une part que l'Université d'Angers accepte de ne pas recouvrer la somme de 11 608.58 € TTC non payée par la société 4MOD TECHNOLOGY, et d'autre part que la société 4MOD TECHNOLOGY renonce au remboursement de la somme de 11 608.58 € TTC dont elle s'est déjà acquittée, est approuvée.

Cette décision est adoptée à main levée à l'unanimité, avec 26 voix pour.

2.3. Délégations de pouvoir du CA au président

La délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, définie ci-après, est approuvée.

Cette décision est adoptée à main levée à l'unanimité, avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 27 février 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers

signé